

COMMUNE DE FLÉRON

URBANISME  
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Nos Réf: PU/2022/178pP / CL / 20221201

Madame, Monsieur,

Le Collège communal de Fléron fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur AVENIA Martino, domicilié Rue Croix Bolette 32 à 4621 Fléron.

Le terrain concerné est situé Rue Croix Bolette 32 à 4621 Fléron, cadastré Retinne section B n° 442 F.

Le projet consiste en la **régularisation de la pose d'une clôture en dalles de béton à front de voirie** et présente les caractéristiques suivantes :

**( P.S.: zone d'habitat; G.C.U.: Aire n°5 - Zone intermédiaire - Aire intermédiaire; S.D.C.: III.B.1- Zone intermédiaire - Zone résidentielle de liaison - habitat ; Permis d'urbanisation CARMEAU – HUSTIN du 14/11/1989 – lot n°14) et s'écarte du permis d'urbanisation pour :**

- Matériau et hauteur de la clôture non conformes (béton et 1m90 > à 60cm maximum).

Le dossier peut être consulté, sur rendez-vous uniquement, les jours ouvrables, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 à l'adresse suivante : Échevinat de l'Urbanisme, rue F. Lapierre n° 33 à 4620 FLÉRON.

Le dossier est également disponible, pour consultation, sur le site internet communal : <http://www.fleron.be>.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme - téléphone : 04/355 91 51  
- mail : [urbanisme@fleron.be](mailto:urbanisme@fleron.be), dont le bureau se trouve à 4620 FLÉRON, rue François Lapierre 33.

**La date d'affichage de l'annonce est le 07/12/2022.**

**Les réclamations écrites sont à envoyer du 12/12/2022 au 04/01/2023 à 11 heures (clôture) au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue F. Lapierre n° 19 à 4620 FLÉRON,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete\\_urbanisme@fleron.be](mailto:enquete_urbanisme@fleron.be)

Fléron, le **05 DEC. 2022**

Par délégation de la Directrice  
générale,  
L'Attachée architecte,



S. GURDAL



Le Bourgmestre,



Th. ANCION

